



COMMUNIQUÉ DE PRESSE SUD SANTÉ SOCIAUX SOLIDAIRES 64

JUSTICE POUR LES SALARIE.E.S DU NID MARIN D'HENDAYE

Ce mardi 5 septembre 2023, le tribunal judiciaire de Bayonne a rendu son délibéré en première instance dans le cadre du procès pénal du Nid Marin d'Hendaye qui s'était tenu le 5 mai dernier.

C'est un signal fort qui est adressé aux travailleuses et aux travailleurs du social et du médico-social puisque l'ex-direction de l'Institut Médico-Educatif a été condamnée à 4 mois de prison avec sursis pour les faits de harcèlement moral.

Pour cela nous ne cesserons de dénoncer et d'attaquer des modes de management délétères, violents qui nuisent à l'état de santé des travailleuses et des travailleurs, qui dégradent nos conditions de travail et d'existence.

ASSEZ !

En outre, la condamnation est assortie de 3000 euros d'amende avec sursis pour délit d'entrave au Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail.

Pour cela nous poursuivons nos actions dans les instances de représentations des personnels plus que jamais et dénonçons d'une part, leur affaiblissement depuis les ordonnances Macron mais également les nombreuses pressions subies par les salariés qui y dénoncent les innombrables dysfonctionnements de nos organisations.

ASSEZ !

Cette action exemplaire a été rendue possible parce que 14 salarié.e.s ont décidé de ne plus subir en silence. Ils se sont organisés en lien avec notre fédération syndicale. Ils et elles ont dénoncé, alerté et mis en lumière ce que bon nombre d'entre nous vivent quotidiennement, souvent isolé.es.

Nous saluons leur courage et pensons plus particulièrement à celles et ceux qui ont perdus leur emploi, à celles et ceux qui ont du se faire reclasser en inaptitude. Enfin une reconnaissance officielle!

Nous regrettons la non reconnaissance de la discrimination syndicale et dénonçons de façon générale la criminalisation systématique actuelle du mouvement syndical.

Le syndicat départemental SUD Santé sociaux des Pyrénées Atlantiques et la Fédération SUD Santé Sociaux expriment conjointement leur souhait que cette décision puisse faire jurisprudence et inciter tous les travailleurs et toutes les travailleuses à s'organiser en vue d'actions collectives.

Ne nous laissons plus jamais faire.

Aujourd'hui, la peur peut changer de camp !

Aujourd'hui la peur DOIT changer de camp !